

AVENIR SANTÉ MUTUELLE : Pas d'augmentation des cotisations en 2021

Versailles, le 25 janvier 2021 - **Malgré la taxe COVID imposée aux mutuelles par le gouvernement, en raison des baisses de remboursements de frais de santé réalisées suite à la crise sanitaire, AVENIR SANTÉ MUTUELLE n'augmentera pas le montant de ses cotisations en 2021.**

La crise de la COVID-19 a eu pour effet une augmentation de la téléconsultation et le report de nombreuses interventions chirurgicales, certains malades ayant même reporté leur consultation chez un médecin ou un spécialiste. De plus, l'assurance maladie a pris en charge directement la totalité des frais de certains actes qui en temps normal sont totalement ou partiellement remboursés.

Face à cette situation, le gouvernement a annoncé la création d'une taxe additionnelle (taxe Covid-19) de 2,6% qui est imposée aux organismes de Complémentaire Santé au titre de 2020, et de 1,3% en 2021. (Calculés sur le chiffre d'affaire et non sur les recettes.)

AVENIR SANTÉ MUTUELLE rappelle que, n'ayant pas d'actionnaire, ses bénéfices sont, depuis toujours, totalement consacrés à l'amélioration des prestations à ses adhérents.

Pour AVENIR SANTÉ MUTUELLE, cette taxe COVID-19 représente un effort de plus de 1 million d'euros. Pour ne pas pénaliser ses adhérents, composés pour la plupart d'entreprises, de commerçants, d'artisans, de travailleurs indépendants, de salariés, ou d'étudiants déjà durement touchés par la crise, et fidèle à ses engagements, le Conseil d'Administration d'AVENIR SANTÉ MUTUELLE a décidé de ne pas augmenter le tarif de ses cotisations en 2021 et de prendre la totalité de l'impact de la taxe COVID-19 à sa charge. Il est à noter que 4 mutuelles sur 5 en France n'ont pas adopté cette mesure et que l'augmentation moyenne annuelle des dépenses de santé des mutuelles observée sur les 10 dernières années (étude Mutualité Française) donnait une projection d'augmentation des cotisations pour 2021 de 2,6% alors que, dans cette même période de 10 ans, les remboursements aux adhérents augmentaient de 29 %.

AVENIR SANTÉ MUTUELLE est une mutuelle adhérente de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française), premier mouvement mutualiste français avec plus de 38 millions de personnes protégées. Sans actionnaire, elle ne verse pas de dividendes en fin d'année et utilise les excédents éventuels, au profit des Adhérents qui, représentés par des Délégués, sont les seuls décideurs lors des Assemblées Générales.